



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15  
Absent : 1

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier HENRY

Date de la convocation : 16/03/2026

**Présents :** Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Julie MICOULAS – Philippe GUERRIER - Alice DENIS – Vincent JOLY - Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS – Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

**Excusée :** Sophie FOURNIER

**Pouvoir :** de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

**Secrétaire de séance :** Sandrine LACOUR

### 2026 – D16 : COMMISSION DE CONTROLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission de contrôle des élections. Son rôle est de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent. La commission de contrôle se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin (art. L 19). Les réunions sont publiques.

Dans chaque commune, les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7).

Le Maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission sachant qu'il faut 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et 2 conseillers municipaux de la liste d'opposition.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré propose la candidature des personnes suivantes :

MM. Guy CAMON – Sophie MARCOCCIO – Florence LOBRE - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR

Le Maire,

Christophe QUEBEC

